



COMPTE RENDU
REUNION du CONSEIL SYNDICAL

le 9 FEVRIER 2017



SEANCE DU 9 FEVRIER 2017

L'An deux mil dix-sept, le 9 février à 18 heures 30

Le Conseil du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Clermotel, 60 rue des Buttes, 60600 Agnetz, sur la convocation de Monsieur COPEL Alain, Président.

PRESENTS :

M. COPEL Alain (Agnetz), M. MASSE Daniel (Agnetz), M. MARAZANOFF Jean Paul (Bailleval), M. PICART Alain (Bailleval), Mme PELTIER Francine (Breuil le Sec), M. BEDONSKI Laurent (Breuil le Sec), M. BRUYER Jean Guy (Breuil le Vert), M. MEYZEAUD Serge (Breuil le Vert), M. DALONGEVILLE Jean Marie (Cauffry), M. GRUYERE Bernard (Cauffry), M. REMBAUVILLE Brigitte (Clermont), M. SARAZIN Hervé (Étouy), Mme LEFEBVRE Nathalie (Fitz James), M. PICCOLI Bernard (Laigneville), M. DEGOUY Jean Jacques (Litz), M. LESCUYER Tristan (Litz), M. MOREL Maurice (Mogneville), M. PECKSTADT Jean Claude (Mogneville), M. LLERES Jackie (Monchy St Eloi), M. ALIAS Alfred (Monchy St Eloi), M. CHEMIN Christophe (Neuilly ss Clermont), M. GERARD Xavier (Neuilly ss Clermont), M. DESCAUCHEREUX Jean Pierre (Villers st Paul).

ABSENT représenté :

M. PITKEVICHT Erick (Villers st Paul) représenté par M. DESCAUCHEREUX Jean Pierre, suppléant.

ABSENTS représentés avec pouvoir :

M. GATTE Christophe (Cambronnes les Clermont), représenté par M. BLOT Jean Pierre, suppléant, donne pouvoir à M. COPEL Alain (Agnetz)

ABSENT excusé avec pouvoir :

M. MINE Franck (Clermont) donne pouvoir à Mme REMBAUVILLE Brigitte (Clermont),

ABSENTS :

Mme BARBAY Chantal (Cambronnes les Clermont), M. LEFEVRE Arnaud (Étouy), M. GAGLIARDI Gilles (Fitz James), Mme VUIDEPOT Isabelle (Laigneville), M. NEMBRINI Yves (Liancourt), M. EGNART Cédric (Liancourt), Mme ZRARI Badia (Nogent sur Oise), M. ROBERT Claude (Nogent sur Oise), M. DELION Dominique (Rantigny), Mme LOTH Corinne (Rantigny), M. DESCAMPS Michel (Villers st Paul).

Nombre de membres du Comité en exercice	: 36
Nombre de membres du Comité présents	: 23
Nombre de membres du Comité votants	: 25

Avant l'examen des questions par le conseil syndical, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 23 présents, 13 absents.

1°) Election du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical, par 25 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention,

DECIDE de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire,

DESIGNE M. PICCOLI Bernard, secrétaire de séance.

2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016

En l'absence d'observation au sujet du compte rendu du Conseil du 21 septembre 2016, son approbation est proposée au vote.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical, par 25 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention,

APPROUVE le compte rendu du Conseil Syndical du 21 septembre 2016.

3°) Travaux d'entretien des cours d'eau – Tranche 6

Considérant que les travaux d'entretien sont nécessaires afin d'assurer le bon écoulement et le bon état du lit et des berges des cours d'eau et que ces travaux font l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général,

Considérant qu'aucun marché d'entretien n'a été engagé pendant 18 mois, que la tempête des 12-13 janvier a entraîné des dégâts, que le premier prestataire retenu par appel d'offre c'est retiré, et que la désignation d'un nouveau titulaire a entraîné des surcoûts,

Considérant que la Tranche 6 d'entretien prévoit les interventions suivantes :

=> l'entretien complet des cours d'eau suivant (25km) :

- la Brèche de Litz à Agnetz (10.6km)
- le Ru des Ecouillaux à Agnetz (1.7km)
- le Fossé des Marais à Bailleval (1.8km)
- le Ru du Bois Hubert à Bailleval (0.6km)
- le Ru des Blancards à Laigneville et Monchy St Eloi (0.7km)
- le Ru de la Garde à Agnetz et Clermont (6.9km)
- le Ru du Rayon à Cambronne les Clermont et Rantigny (2.7km)

Cet entretien consiste en l'enlèvement des déchets, la gestion de la végétation en berge (élagage, abattage, débroussaillage, sélection des espèces), le retrait des embâcles, la diversification des écoulements avec les produits de coupe (création de déflecteurs, fixation de bois morts), l'entretien et le déconcrétionnement des ouvrages, le retrait des embâcles.

=> sur l'ensemble du territoire syndical :

interventions ponctuelles rendues nécessaires par la typologie locale des cours d'eau ou les conditions météorologiques (embâcles, nettoyage d'ouvrages hydrauliques, faucardage...).

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical, par 25 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention »,

DECIDE que le montant prévisionnel du marché d'entretien Tranche 6 est passé de 80 000 € TTC à 100 000 € TTC,

AUTORISE l'inscription budgétaire des travaux,

SOLLICITE des subventions complémentaires, aux meilleurs taux, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'Entente Interdépartementale Oise Aisne et du Conseil Départemental de l'Oise,

DECIDE de réaliser les travaux si les subventions sollicitées sont accordées.

4°) Débat d'orientations budgétaires 2017

Suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires par Monsieur COPEL, Président, le conseil syndical a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2017.

Le Conseil Syndical, par 25 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention »,

ACTE le Rapport d'Orientations Budgétaires 2017.